Envoyé en préfecture le 18/11/2025
Reçu en préfecture le 18/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251118-AR181125417-AI

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**ARRETÉ N° 417/DAJAC/CD/2025**
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR ENFANNE HAFFIDHOU, DIRECTEUR GENERAL ADJOINT POUR ASSURER LA SIGNATURE DES BORDEREAUX ET DE MANDATS ET LES MANDATS SUR RELATIFS AUX SALAIRES DES AGENTS ET LA BOURSE DES LYCEENS ET ETUDIANTS**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Vu l'article L. 3221-3 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, à l'administration générale ;
Vu la délibération n° DL_AP 2021_0197 du Conseil Départemental de Mayotte en date du 01 juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil Départemental ;
Vu la délibération DL_AP2021_0202 du Conseil Départemental de Mayotte en date du 19 juillet 2021 relative aux délégations d'attribution du Conseil départemental données au Président ;
Vu la délibération n° DL_AP2021_0201du Conseil Départemental de Mayotte en date du 19 juillet 2021 relative à la délégation de fonction et signature donnée au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres ;
Vu l'arrêté n°2103/DRHFI/FPT/CD/2025 en date du 27 octobre 2025 portant nomination par voie de détachement de Monsieur François Bernard Claude RAVIER, administrateur général de l'Etat, sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services du Conseil départemental;
Vu l'arrêté n°2367/DRH/FPT/CD/2023 en date du 25 juillet 2023, portant nomination par voie de détachement de Monsieur Enfanne HAFFIDHOU, attaché hors classe, sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint;

Considérant que Monsieur François Bernard Claude RAVIER, Directeur Général des Services du Conseil Départemental, est dans l'impossibilité de signer les mandats et les bordereaux de mandat pour la paie et les bourses en l'absence de clé de signature électronique ;

Considérant le risque que les agents du Département soient tardivement payés pour le salaire du mois de novembre, et que les étudiants et lycéens perçoivent tardivement leur bourse du mois de novembre ;

Sur proposition du Directeur Général des Services,

**ARRETE,**

**ARTICLE 1.** – Délégation de signature est donnée à **Monsieur Enfanne HAFFIDHOU,** DGA en charge de la gestion financière et de la vie institutionnelle, à effet de signer, sous ma surveillance et sous ma responsabilité, les bordereaux de mandat et les mandats portant sur la paie des agents du Département et les bourses des étudiants et lycéens à compter du 17 novembre 2025 jusqu'à la date d'obtention de la clé de signature électronique du DGS.

**ARTICLE 2.** - Toutes dispositions antérieures et contraires à la présente délégation sont abrogées et remplacées par le présent arrêté qui est applicable à la date de sa signature par l'intéressé.

**ARTICLE 3.** – Le Directeur Général des Services et Monsieur le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Enfanne HAFFIDHOU et inséré au Recueil des Actes Administratifs du Département de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le 18 NOV. 2025

Le Président du Conseil départemental

| **Certifié exécutoire conformément à l'article L. 3131-1 et L. 4141-1 du code général des collectivités territoriales.** | |
|---|---|
| Transmis au contrôle de légalité le : | 18 NOV. 2025 |
| Signature de l'intéressé le : | |
| Publié au Recueil des actes administratifs le : | |
| Affiché le : | |

Ben Issa OUSSENI